



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

école nationale supérieure maritime

Question écrite n° 27525

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les changements opérés dans les cursus de formation de l'École nationale supérieure maritime et des conséquences qu'ils occasionnent pour les élèves du site de Marseille, notamment en fin de cursus. En effet, la fusion des quatre écoles nationales de la marine marchande en un seul établissement, l'ENSM, s'est assortie d'une refonte complète du cursus de la filière polyvalente. Les cursus de formation s'inscrivent dans le schéma européen d'études LMD (licence, master, doctorat) et les élèves doivent accomplir la totalité de leur cursus en cinq années calendaires. Ainsi, l'ENSM prépare les élèves, en cinq années, aux plus hautes responsabilités à bord des navires de commerce. Les élèves qui poursuivent leur cursus sur le site de Marseille obtiennent le diplôme d'élève officier au terme de la 3e année, l'année suivante étant consacrée entièrement à la navigation et l'ultime 5e année au « tronc commun » et à la conduite de navire. En l'espèce, la difficulté rencontrée par les élèves du site de Marseille est directement liée à cette ultime année qui les conduit sur le site de Nantes pour achever leur cursus. De fait, cette situation engendre une perte de savoir-faire et de compétences des enseignants marseillais et prive ces élèves de l'opportunité de terminer leur formation auprès des plus grands armateurs nationaux et internationaux dont le siège est à Marseille. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre afin d'assurer une meilleure efficacité du dispositif de formation lors de la dernière année.

Texte de la réponse

Le ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche est attentif à la qualité de la formation dispensée au sein de l'école nationale supérieure maritime (ENSM). La création de l'ENSM sur les quatre sites existants du Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille et l'évolution de l'enseignement, ont conduit la direction de l'école à revoir l'ensemble du dispositif de formation. Un projet d'établissement, en cours de finalisation, sera présenté au prochain Conseil d'administration de l'ENSM au mois d'octobre 2013. Les membres de ce Conseil auront, notamment, à se prononcer sur la question de la spécialisation des sites et du positionnement de la dernière année de formation. L'État reste le garant d'une formation de haut niveau, conforme aux exigences internationales en matière de formation des marins. La mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante pour l'ENSM est le témoignage de cet engagement et le projet stratégique à venir sera l'illustration de cette ambition.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27525

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5434

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11434